

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du mercredi 17 janvier 2018

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés : Mme Catherine WEBER

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Thomas LITZLER à M. Denis THOMANN

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

## Ordre du jour

---

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017
2. Vente lots Bel'Air
3. Inscription budgétaire – Budget Metzeral
4. Subvention Trolles
5. Communication et Urbanisme
6. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Avant d'ouvrir la séance Mme Le Maire sollicite l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

8. Démission d'un membre du conseil municipal pour raison professionnelle

Le conseil, à l'unanimité accepte le rajout des points susmentionnés

## Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

## Point 2 – Vente lots Bel’Air

### 2.1 Vente à la SCI Les Mésanges (D-2018-01-01)

Par délibération du 12 juillet dernier, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel’Air » rachetés par la Commune.

La SCI Les Mésanges située 31 Grand’rue – 68380 METZERAL représentée par Mme Cécile BATO a émis le souhait d’acquérir la parcelle cadastrée AL n° 90/9 d’une surface de 773m<sup>2</sup> tel qu’indiqué sur le PV d’arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

#### *DECIDE à l’unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** la parcelle cadastrée AL n° 90/9 à la SCI Les Mésanges, 31 Grand’rue – 68380 METZERAL représentée par Mme Cécile BATO pour un montant de 92 760,00 € TTC dont 15 460,00 € de TVA.
- ✓ **D’AUTORISER** Mme le Maire où l’un de ses représentants à signer l’acte devant l’étude de M<sup>es</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l’acquéreur.

---

#### *DIT à l’unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

### 2.2 Vente à l’entreprise CR BOIS (D-2018-01-02)

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel’Air » rachetés par la Commune.

L’entreprise : « CR BOIS » située 41 Grand’rue – 68380 METZERAL représentée par Udo WNUCK a émis le souhait d’acquérir le lot n° 02 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d’une surface de 874,30 m<sup>2</sup> et le lot n° 07 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d’une surface de 315,40 m<sup>2</sup> tel qu’indiqué sur le PV d’arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

#### *DECIDE à l’unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** les lots n°02 et n°07 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à l'entreprise CR BOIS, 41 Grand'rue – 68380 METZERAL représentée par M. Udo WNUCK pour un montant total de 142 764,00 € TTC dont 23 794,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

*DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

### **2.3 Vente à la SCI Les zamis (D-2018-01-03)**

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel'Air » rachetés par la Commune.

La SCI « Les zamis » située 11, chemin du Dubach – 68140 MUNSTER représentée par M. Yannick BUHL et M. Bruno LACOUR a émis le souhait d'acquérir le lot n° 05 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une surface de 257,50 m<sup>2</sup> et le lot n° 15 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une surface de 397,10 m<sup>2</sup> tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

*DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** les lots n°05 et n°15 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à la SCI « Les Zamis », 11, chemin du Dubach – 68140 MUNSTER représentée par M. Yannick BUHL et M. Bruno LACOUR pour un montant total de 78 552,00 € TTC dont 13 092,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

*DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

### **2.4 Vente à l'auto entreprise Lahoucine ACHIRANE (D-2018-01-04)**

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel'Air » rachetés par la Commune.

L'auto entreprise située 6, Rue des Prés – 68380 BREITENBACH représentée par M. Lahoucine ACHIRANE a émis le souhait d'acquérir le lot n° 06 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une

surface de 131,10 m<sup>2</sup> tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

*DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** le lot n°06 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à M. Lahoucine ACHIRANE, 6, rue des Prés – 68380 BREITENBACH pour un montant total de 15 732,00 € TTC dont 2 622,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

*DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

### **2.5 Vente à M. Jean Paul FLIELLER (D-2018-01-05)**

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel'Air » rachetés par la Commune.

M. Jean Paul FLIELLER domicilié 10 rue Jean-Jacques ROUSSEAU – 68000 COLMAR a émis le souhait d'acquérir le lot n° 08 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une surface de 134,40 m<sup>2</sup> tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

*DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** le lot n°08 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à la SCI M. Jean Paul FLIELLER domicilié 10 rue Jean-Jacques ROUSSEAU – 68000 COLMAR a pour un montant total de 16 128,00 € TTC dont 2 688,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

*DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

## 2.6 Vente à la SCI WJ (D-2018-01-06)

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel'Air » rachetés par la Commune.

La SCI WJ située 20, rue des Primevères – 68740 RUSTENHART représentée par M. Yvan JOURNOT et M. Luc WEISSBECK a émis le souhait d'acquérir le lot n° 09 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une surface de 79,50 m<sup>2</sup> tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

### *DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** le lot n°09 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à la SCI WJ située 20, rue des Primevères – 68740 RUSTENHART représentée par M. Yvan JOURNOT et M. Luc WEISSBECK pour un montant total de 9 540,00 € TTC dont 1 590,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

### *DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

## 2.7 Vente à l'entreprise AS PEINTURE (D-2018-01-07)

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les conditions financières de la revente des lots de l'immeuble « Bel'Air » rachetés par la Commune.

La société AS PEINTURE située 12, chemin du Braendlé – 68380 SONDERNACH représentée par M. Stéphane ANCEL a émis le souhait d'acquérir le lot n° 10 – de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 d'une surface de 68,40 m<sup>2</sup> tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par M. Philippe BERNAY, géomètre à Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

### *DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **DE VENDRE** le lot n°10 de la copropriété cadastrée AL n° 89/9 à la société AS PEINTURE située 12, chemin du Braendlé – 68380 SONDERNACH représentée par M. Stéphane ANCEL pour un montant total de 8 208,00 € TTC dont 1 368,00 € de TVA.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire où l'un de ses représentants à signer l'acte devant l'étude de M<sup>ES</sup> BINGLER & PRUDHON-REBISCHUNG, Notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

---

*DIT à l'unanimité*

---

- ✓ **QUE** la commune devra être consultée en cas de revente du lot

### Point 3 – Inscriptions budgétaires – budget Metzeral (D-2018-01-08)

Lors de la réhabilitation du bâtiment Bel 'Air, une extension du réseau public de distribution d'électricité a été réalisée par ENEDIS.

Le montant de la contribution de la commune s'élève à 32 308,71 € HT soit 38 770,46 € TTC.

Une convention pour la réalisation et la remise d'ouvrage électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif a été signée avec ENEDIS. Le prix global et forfaitaire dû par ENEDIS s'élève à 34 662,37 € HT soit 41 594,84 € TTC.

Afin d'enregistrer comptablement ces opérations il y a lieu de voter les crédits suivants :

Dépenses d'investissement :	Montant
<b>4581181 – Op. ss mandats – Bel'Air Tx électricité</b>	39 000,00 €
Recettes d'investissement :	
<b>4582181 – Op. ss mandats – Bel'Air Tx électricité</b>	39 000,00 €
<b>1318 – Subventions d'investissement</b>	3 000,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

*DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire de procéder aux écritures avant le vote du budget primitif 2018
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits ci-dessus au budget primitif 2018

### Point 4 – Subvention à l'association les Trolles (D-2018-01-09)

Par délibération du 27 septembre 2007, le conseil avait autorisé le Maire à signer une convention de subvention avec l'association « Les Trolles », qui gère la structure périscolaire. Il y est précisé que le montant annuel de la subvention votée apparaîtra dans ladite convention et pourra faire l'objet d'un avenant si son montant devait changer d'une année sur l'autre.

Au vu des prévisions de l'exercice 2018, et hors la présence de Mme Manuela VIEIRA,

Le conseil municipal après avoir délibéré

---

*DECIDE à l'unanimité*

---

- ✓ **VOTER** une subvention identique à celle de 2017, soit 35 000,00 €

- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire de procéder au mandatement avant le vote du budget primitif 2018
- ✓ **D'INSCRIRE** les 35 000,00 € au budget primitif 2018 à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations,

## Point 5 – Communication et Urbanisme

### 1. Communication :

### 2. Urbanisme :

#### Certificat d'urbanisme d'information et déclaration d'intention d'aliéner :

- Me Nathalie FAUCHER – Terrains rue Jacques Immer (acquisition par la commune)

#### Déclaration préalable :

- DP 17 A 0035 – fenêtres de toit – 38 a grand rue – Gérald NICOLET
- DP 17 A 0036 – extension hangar bois – 5, rue des Prairies – Guy BUDINGER

## Point 6 – Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.

.../...

## Point 7 – Divers

Madame le maire souligne que le tableau des conseils municipaux de l'année sera transmis aux conseillers avec le compte-rendu.

Elle informe le conseil que la commission municipale des jeunes a obtenu le trophée du bénévolat « argent » et que cette distinction leur sera officiellement remise le 27 janvier 2018 en mairie.

Suite à la dégradation de la qualité de l'eau le 5 janvier dernier, Madame le maire remercie publiquement la société VALON par le biais de son directeur pour la mise à disposition en un temps record de 6 100 litres d'eau qui ont été distribués à la population par cinq équipes dynamiques et efficaces qui sont également remerciées.

Madame le maire rend compte de différents points :

- ✓ La fête des personnes âgées aura lieu le dimanche 16 décembre,
- ✓ Des arbres sont tombés route de Mittlach, l'unité routière a été sollicitée mais le service technique est intervenu en amont pour dégager la route,
- ✓ ENEDIS réalise de l'élagage,
- ✓ Le véhicule du périscolaire prend l'eau et a été mis sous abri
- ✓ un coffret numéricâble a été démolé entre Metzeral et Muhlbach, la société est prévenue.

Madame Christiane BEZOLD indique que des sachets pour déjections canines sont à vendre en supermarché pour des sommes modiques et suggère que les propriétaires de chiens en soient avisés. Il est rappelé que des sacs sont mis à disposition des propriétaires au droit de Bel Air et de la pharmacie.

### **Point – Démission d'un membre du conseil municipal pour raison professionnel**

Madame Catherine WEBER, conseillère municipale depuis 2001, a fait savoir qu'elle souhaitait quitter le conseil municipal pour raisons professionnelles. Travaillant en Suisse et ayant un pied à terre près de la frontière, elle n'a plus la possibilité d'être présente lors des conseils municipaux et des différentes réunions mais rappelle le plaisir qu'elle a eu à travailler avec ses collègues jusque-là, à qui elle souhaite une bonne continuation.

Madame le maire la remercie pour sa présence et son travail tout au long des mandats et salue sa décision d'honnêteté vis-à-vis de ses collègues.

Séance levée à 21h23